

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/19/2020010142/justel>

Dossier numéro : 2019-12-19/32

Titre

19 DECEMBRE 2019. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n° 19 au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 03-02-2020 page : 5960

Entrée en vigueur : 19-12-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve l'avenant n° 19 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018 qui figure en annexe du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Avenant n° 19 au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018
(Pour l'avenant, voir : 2019-12-20/56)